L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 10 MAI [illegible]

FEUILLETON.

Une LÉGENDE DE MON PAYS NATAL.

IV

(Suite.)

Sur cette plaine vaste complètement solitaire, où le vent ne soufflait d'aucun côté, régnait un silence morne. Parfois, il était faiblement interrompu par de vagues et lointaines rumeurs, si peu perceptibles qu'on n'aurait su dire si elles étaient réelles ou imaginaires, qui se déplaçaient d'instant en instant et que connaissent tous ceux qui, par un temps calme, aux approches de la nuit, se sont vus égarés en pleine campagne. Aussi Hayes demeura quelque temps incertain sur la direction dans laquelle son corps d'armée s'était retiré. Par moments, il lui semblait qu'un murmure sourd s'élevait tantôt d'un côté, tantôt d'un autre; il croyait entendre à une grande distance ce bourdonnement tumultueux que produit la voix des foules; puis, tout se taisait, et le silence remplissait de nouveau l'espace.

Ne doutant pas, toutefois, qu'il ne réussît à rejoindre bientôt l'armée, il se mit en marche en longeant le pied d'une colline basse et il parvint ainsi à un terrain, coupé de broussailles, où s'apercevaient les traces récentes d'un combat. Le soleil, s'abaissant à l'horizon, remplissait le ciel de ses lueurs mourantes, semblables à une vapeur empourprée qui serait montée de ce champ de bataille, maintenant muet. Hayes allait d'un bon pas, quand un pli de terrain l'amena dans une sorte de ravin; il aperçut alors, sur le côté de la route, une mare d'eau à laquelle les reflets du soleil couchant donnaient l'aspect d'une mare de sang; tout auprès était allongé le corps d'un homme qui probablement s'était traîné jusque-là pour étancher sa soif; mais il s'était affaissé avant d'avoir pu le faire. La disposition du terrain l'avait dérobé aux regards, ce qui expliquait qu'il eût été ainsi resté à l'abandon; autrement on l'aurait certainement emporté; car Hayes reconnut, à la richesse de son uniforme, que c'était un officier français d'un rang supérieur.

Il s'arrêta un moment afin de voir si ce malheureux offrait quelque signe de vie; il était immobile, inerte. Tout à coup, ses épaulettes en or et son baudrier richement brodé brillèrent dans le crépuscule éblouissant, pour ainsi dire, les regards du jeune soldat, et l'invincible hallucination de la nuit précédente reprit brusquement possession de son esprit. La convoitise, le vif désir de retourner vers la demeure qu'il avait quittée, les raisonnements subtils par lesquels on justifie les plus basses actions l'obsédaient sans qu'il pût s'y soustraire.

Il était maintenant trop tard pour secourir cet homme; son or et tout ce qu'il pouvait posséder lui étaient désormais inutiles: avant peu d'heures, cette volée de misérables qui s'abattent, comme des vautours, sur tous les champs de bataille viendrait le dépouiller. D'ailleurs, les camarades de Hayes ne lui avaient guère appris les scrupules; enfin, c'était un ennemi. Il s'agenouilla vivement près du corps et s'empara d'abord d'une bourse. Tout à coup, il aperçut un ruban noué autour du cou de cet homme, il soutenait évidemment un bijou caché sur la poitrine sur la chemise. Hayes le saisit avidement, le tira à lui et amena une croix ornée de diamants. Tout en évitant de toucher au corps, il s'efforçait de dénouer le ruban quand, à son extrême surprise, celui qu'il dépouillait ainsi laissa échapper un faible gémissement.

Hayes eut un frémissement et s'arrêta, tout en continuant néanmoins à retenir fortement la croix. L'homme étendu devant lui revenait évidemment d'un long évanouissement; il porta vivement les mains à sa poitrine comme pour chercher si le bijou y était toujours, et au même instant il prit au poignet celui qui le dévalisait.

—Laissez-moi-cela, mon Dieu! murmura en français l'officier, comme au milieu d'un songe.

Hayes s'efforça de se dégager; mais laissé néanmoins affaibli par le sang qu'il avait perdu, tandis que le blessé reprenait un peu de force. Il se souleva à demi, étreignant Hayes de deux mains; tous deux tombèrent sur le sol, en luttant avec tout ce qu'ils avaient d'énergie. Hayes cependant, serrant toujours la croix de diamant, avait ainsi une main embarrassée; son adversaire tira alors un pistolet de sa ceinture et le dirigea sur lui. Une minute de plus et Hayes était mort. Mais il saisit rapidement son bras, saisit, de son côté, un pistolet caché sous ses vêtements, et lâcha le coup contre l'officier. Celui-ci poussa un cri; sa main se détendit et il retomba lourdement en arrière. Aussitôt, épouvanté de l'action cruelle que la cupidité lui avait fait commettre, Hayes s'enfuit précipitamment, emportant, presque à son insu, la bourse et la croix.

Durant cette lutte, l'obscurité avait entièrement enveloppé l'immense champ de bataille; Hayes alla au hasard, à travers les sentiers qui se croisaient çà et là; il ne s'arrêta qu'après avoir marché pendant quelques milles. Il n'avait découvert aucune trace de ses camarades, et d'ailleurs il ne désirait plus les retrouver. Les paroles du vieux prédicateur de Newcastle, de Jacob Bonnell, retentissaient avec une force étrange à son oreille pour lui reprocher son crime. Maintenant, il aurait donné tout ce qu'il possédait, il aurait, à toujours, renoncé aux meilleures espérances de sa vie, pour se retrouver d'une heure en arrière, pour effacer à jamais cet instant de sa mémoire. Il passa la nuit dans ces amères et tardives réflexions; au jour, il rencontra quelques paysans qui lui indiquèrent le chemin d'un village où il acheta une blouse, un large chapeau et quelques autres vêtements, qu'il mit par-dessus son uniforme. Sous cette espèce de déguisement, il erra quelque temps dans le pays, et finit par atteindre la côte; il obtint son passage gratuit sur un bâtiment qui se rendait en Angleterre, et là il gagna péniblement Londres, où il trouva assez facilement de l'ouvrage.

V.

Dès lors, il vécut d'une existence absolument isolée; de tous ceux qui l'employèrent ou qui se trouvèrent en rapports avec lui, aucun ne connaissait son histoire; mais tous étaient frappés de ses habitudes tristes et réservées, tous éprouvaient à son contact une sorte d'éloignement et même de crainte. Les uns soutenaient que c'était quelque voleur de grand chemin qui se cachait ainsi; d'autres ne se faisaient pas scrupule d'insinuer qu'il avait prêté ses mains à quelque action détestable. Hayes n'ignorait ni cette méfiance ni cette répulsion, mais il vivait trop absorbé dans ses propres réflexions pour s'en préoccuper. Il n'avait plus qu'une seule pensée: rester pour toujours séparé de ceux qui avaient connu ou qui s'étaient intéressés à lui, en subissant volontairement les privations de la vie comme une expiation de son crime. Quelquefois, cependant, le souvenir des infortunes qu'il avait endurées, qui l'avaient, degré par degré, entraîné dans une sorte de folie, jusqu'à cette terrible extrémité, traversait son esprit et pour un instant le soulageait de la pesante responsabilité dont il était accablé.

Deux années s'étaient écoulées quand, une nuit qu'il regagnait sa demeure solitaire, il croisa un homme qui le regarda fixement et qui se mit à le suivre, en l'invitant d'un ton pressant à s'arrêter. Hayes se retourna près d'une lanterne, et le passant, s'approchant de lui, l'interpella par son nom d'emprunt, Philippe Joyce.

Hayes reconnut alors Jacob Bonnell qu'il n'avait pas revu depuis leur séparation à Newcastle.

—On m'avait affirmé que vous aviez été tué, dit le vieux prédicateur, et, depuis deux ans, je n'espérais plus vous revoir en ce monde.

L'ancien apprenti était trop agité pour répondre. Il se borna à prier son ami de l'accompagner chez lui. Lorsqu'ils y furent arrivés, Jacob Bonnell apprit à Richard qu'il était allé à Broughton et que, fidèle à sa promesse, il avait communiqué à Marguerite et au sellier la triste nouvelle de sa mort. Mais, ajouta-t-il...

—Promettez-moi, s'écria Richard en l'interrompant, de ne jamais leur laisser savoir que je suis encore vivant.

L'égarement du pauvre ouvrier, en prononçant ces paroles, frappa Jacob Bonnell. Richard, après un si long silence, avait l'impérieux besoin d'épancher sa douleur et ses remords. Dans cette nuit même, il confessa au vieillard l'action dont il s'était rendu coupable.

—Voilà qui est affreux, reprit celui-ci; et à peine pouvez-vous espérer la miséricorde divine.

Hayes se tut; mais, prenant une petite cassette, il l'ouvrit et étala aux yeux de son visiteur la bourse remplie d'or et la croix étincelante de diamants.

—Les voici tels que je les ai volés, dit-il avec amertume, ces objets maudits qui m'ont poussé au meurtre d'un malheureux blessé. Je n'y ai jamais touché, même dans mes jours de plus profonde misère.

—Si une réparation est possible, elle doit être faite, répliqua Jacob Bonnell; je vais m'efforcer, à l'aide de ces indices, de retrouver la famille à qui ces objets appartiennent, afin que vous puissiez les restituer.

Hayes approuva son ami, et celui-ci prit par écrit une exacte description de la bourse et de la croix. Le reste de la nuit se passa dans une sérieuse conversation, où Hayes trouva [illegible] entretien [illegible] consolation qu'il ne connaissait plus depuis longtemps. Au jour, Jacob Bonnell le laissa en lui annonçant qu'il allait quitter Londres, mais qu'il ne tarderait pas à y revenir.

[illegible] mois s'étaient écoulés depuis cette rencontre, sans qu'aucune nouvelle fût parvenue au jeune ouvrier. Un soir [illegible] dans sa chambre, seul comme de coutume, cherchant une distraction dans la lecture, un coup léger frappé à la porte le fit lever; il prit sa lampe, ouvrit et se vit en présence du vieux Jacob Bonnell [illegible]

[illegible]

[illegible] ...avait [illegible] au comte de Beausant [illegible] du vieux prédicateur [illegible] du comte de Beausant qui fut [illegible] combat [illegible] en Angleterre [illegible] recevoir de vos mains le bijou, précieux héritage de famille, que vous...

[illegible]

—[illegible] sauvé de son frère sur le champ de bataille [illegible]

[illegible]

—Oui, j'ai trompé votre ami, poursuivit l'étranger d'une voix pénétrante; je [illegible] pouillé sur le champ de bataille. Regardez ici.

Le comte écarta son habit, entr'ouvrit sa chemise et montra, près de son épaule gauche, la bizarre cicatrice faite par une balle: "Ceci est votre œuvre, ajouta-t-il; Dieu a permis que je fusse recueilli et que ma vie fût conservée: remerciez-le."

Richard poussa un cri de joie, saisit la main de l'étranger, se jeta à ses pieds. Il lui demanda pardon de [illegible] horrible qu'il [illegible] commis.

Quelques larmes roulèrent sur le visage flétri du vieux soldat, tandis qu'il pressait la main de Hayes:

—Votre digne ami, dit-il, m'a raconté votre étrange et pénible histoire: je vous ai pardonné [illegible]

[illegible] Bonnell; mais, Dieu aidant, elle peut avoir une suite plus heureuse encore. Vous reverrez Marguerite Ranson.

—Je croyais l'espérance d'un tel bonheur perdue pour toujours, répondit Hayes; mais cette nuit et le pardon imprévu qu'elle m'apporte la font revivre. Pensez-vous donc que Marguerite et son père consentiront à me recevoir de nouveau?

—Marguerite vous croit mort; mais comment pourrais-je douter de sa joie à vous savoir vivant. Lorsque je l'ai vue pour la dernière fois, elle portait encore le deuil de votre perte; quant à son père, il parlait de vous avec tendresse et regret, comme de quelqu'un qui aurait rendu sa fille heureuse et qui l'aurait aidé lui-même dans le souci des affaires, maintenant qu'il atteint un âge avancé.

Que dire de plus?

Le lendemain, Jacob Bonnell écrivait à Marguerite et à son père que Richard était encore vivant et que tous deux arriveraient à Broughton dans le courant de la semaine, pour leur communiquer de plus amples renseignements. Deux jours plus tard, Richard et Bonnell se mettaient en route. On était alors en hiver; une couche légère de neige couvrait déjà la campagne et la pesante diligence de la *rapide mouche* mit quatre jours à faire le voyage.

Hayes n'en sentit pas la fatigue, il avait le cœur trop plein de joie. Dans les auberges où ils s'arrêtaient, aussitôt que le sommeil s'emparait de lui, il faisait succéder à ses pensées actuelles les souvenirs du passé. Il se revoyait au temps où il était apprenti dans la boutique du sellier, sans que les misères qui avaient suivi vinssent troubler ce rêve de l'adolescence. Enfin, il entra à Broughton, il arriva devant l'ancienne maison, devant cette vieille devanture aux épais piliers, aux marches usées qu'il connaissait si bien.

A la vue de la fenêtre garnie de vitres étroites par laquelle il s'était échappé, la nuit de sa fuite, un sentiment de doute et de crainte traversa son cœur, mais il disparut bien vite. Jacob Bonnell se présenta le premier afin d'annoncer Richard [illegible]; puis, [illegible], il [illegible] dans la chambre du fond, où Ranson, bien vieilli, était assis sur son large fauteuil, au coin du feu, absolument comme jadis. Mais quel inexprimable ravissement surpassa ces premières émotions du retour, quand Richard sentit, appuyée sur son épaule, sa bien-aimée Marguerite qui l'avait pleuré, qui avait chéri son souvenir! Incapable de prononcer une parole, elle témoignait sa joie par des sanglots étouffés. Il n'était pas mort! Non! le misérable fugitif, le pauvre soldat, le sombre délaissé seuls n'existaient plus; il ne restait que l'heureux apprenti.

VI

Jacob Bonnell séjourna quelques jours auprès d'eux; puis il repartit, mais pour revenir chaque année, car Broughton fut désormais compris dans le cours de ses excursions.

Avant l'époque de sa plus prochaine visite, Richard avait épousé Marguerite, sans doute, il avait payé à la vie la dette de douleurs que nous lui devons tous, et dès lors tout lui réussit. L'aisance vint prendre place à son foyer; ses affaires prospérèrent, s'étendirent, et Ranson qui lui avait laissé la direction du modeste établissement, fausait lui-même, un jour, écrire au-dessus de la porte d'entrée: *Ranson et Hayes, selliers.*

FIN

TRADUIT DE L'ANGLAIS.

L. M.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 9 mai 1872.

Le marché monétaire a été calme, sans variations. Les prêteurs sur garanties collatérales de second ordre et les actions dites de fantaisie exigent des taux extrêmes, ce qui explique, en partie, la baisse qui a lieu, depuis dix jours, dans les "fancies". Nous cotons: 9 à 10 par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales et 12 à 15 ceux de second ordre; 11 à 12 le papier de commerce No 1, sans garanties collatérales et 13 à 15 ceux de second ordre. Le papier hypothécaire est à 9 à 10 par an le No 1 et — à 12 le No 2.

L'or a ouvert à 113 1|4 à 113 3|8 contre 114 1|8 à New-York et fermé à 113 1|4 à 113 1|2 contre 113 1|8 à New-York. Le demande n'a été forte ni pour les [illegible] douane ni pour la spéculation. $1,000 ont changé de mains à 113 1|8, $2,000 à 113 1|4, $20,000 à 113 1|4 à 113 3|8, $3,000, $3,500 et $5,500 à 113 3|8, $3,000, $5,000 et $5,000 à 113 1|2. L'argent n'a pas varié. Un lot de $1,000, en demi-piastres américaines, s'est vendu à 109 1|2. Nous cotons cette monnaie à 108 1|2 à 109 1|2, les piastres mexicaines à 4 1|2 à 5 de prime sur l'or.

Il s'est déclaré une nouvelle hausse dans le change étranger, mais il y a eu peu d'offres, et les opérations de Sterling ne sont que de 15,000 livres, dont 700 connaissement de navire américain, 3000 et 2000 clear à 124, 500 clear à 124 3|8, 5000 à 124 1|2, 1500 de premier ordre à 124 5|8 et 3000 de banque à 125. Dans les Francs, les transactions ont été assez fortes, mais on ignore les détails. Les ventes annoncées comprennent 15,000, en change de commerce, à 4.57 1|2 et 60,000 à 4.57. Nous cotons maintenant le Sterling à 124 à 124 1|2 le bon connaissement à connaissement No 1 et clear et — à 125 le change de banque.

Le change américain a été ferme. $10,000 en change de commerce sur New York, à vue, se sont vendues, en plus d'un lot, à 1|8 de prime, $8000 de banquiers et $15,000 en change de commerce à 3|16, $20,000 de banquiers à 7|32, $40,000 de banque à 1|4.

Les actions sont toujours négligées. 500 et 700 (préférées, $4 payées) de la Compagnie de Levées de la Louisiane se sont vendues, vers la clôture, à $7, 100 à $7 25 et 500 à $7 50; 50 de l'Ammonia Propelling Co. à $16. Les actions ordinaires de la Compagnie de Levées ont été offertes à $4 50; on en voulait donner $4 25.

On n'a pas annoncé de ventes de bonds de la ville.—$25,000 de bonds 8 pour cent de levées de la Lousiane se sont vendues à 84 1|2.

$3000 de certificats d'allocations de la ville ont changé de mains à 73 1|2, mais, à la clôture, ils étaient cotés à 73 à 75. Les courtiers en offraient 73 à 73 1|2 et les vendaient à 74 à 75.

Nous n'avons pas entendu mentionner de ventes de mandats. Les anciens mandats de l'Etat sont cotés nominaux à 70.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,

Jeudi 9 mai 1872.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 140 balles, prises à des prix irréguliers et qui font montré une baisse de ½ c de nos cotes de mardi. Nous réduisons nos chiffres en conséquence.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Low ordinary	17¼ à 18—	—
Ordinary	19— à 20¾	—
Good ordinary	20¾ à 21¼	21—
Low middling	21½ à 22¾	22—
Middling	22¾ à 23—	22¾
Strict middling	23¼ à 23¾	—
Good middling	23¾ à 23¾	—

ÉTAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1871, bal		25326
Arriv. dep. le dern. état	579	
Arrivé précédemm	1024390	1024969
		1050291
Expédié aujourd'hui	—	
Expédié précédemment	968567	968567
Stock en mains &c		81724

SUCRE—Il a été reçu ce matin à peu près 69 boucauts dont 10 de fully fair vendus à 8¾ c la livre. Il y a quelques jours, il s'est vendu du blanc clarifié à 12 c la livre. Le marché est calme et nous n'avons aucun autre mouvement à noter.

MÉLASSE—Près de 100 barils de mélasse ont été reçus ce matin, entr'autres un peu de claire fermentée s'est vendu à 22½ le gallon de fonds de citerne à 3¾ c la livre, 50 c ont été offerts pour un peu de prime fermentée.

FARINE—Le marché a montré plus de stabilité aujourd'hui et sous l'influence exercée par des avis venus de l'Est et de l'Ouest les prix ont haussé. Les demandes ont été actives il s'est vendu 4500 barils dont 50 de superfine à $6 50, 60 et 150 de simple extra à $7, 100 do à $7 12½, 100 de double extra à $7 62½, 100 à $200 de basse triple extra—irrégulier—à $7 75, 100 de basse triple à $8, 600 do à $8 25, 50 de bonne triple extra à $8 37½, 200 do à $8 50, 100 et 65 do à $9, 200 de bonne triple extra à $9 12½, 300 de triple extra de choix à $9 50, 340 do à $9 65, 100 d'extra de choix à $10, 100 do à $10 50, 100 do de choix pour famille à $11 75, 100 do à $12, 150 do à $12 50, 200 de choix et 400 de bonne triple extra à des conditions privées. Les sortes fortes ont été prises pour l'exportation.

MAÏS—Stock rond et demande [illegible] et les prix [illegible] Vente de 5000 sacs, dont 150 de jaune mêlé à $71, 150 de jaune, 200, 1000 et 2000 de blanc à 73c, 150 et 200 de blanc à [illegible]

AVOINE—Stock rond et les prix ont cours en faveur des acheteurs. Vente de 2500 sacs, dont 375 d'ordinaire de l'Ohio à des conditions privées; 200 de l'Ohio et 400 de St Louis à 60 c, 200 de St Louis à 61c; 100 et 50 à 62 c, 100 et 150 à [illegible] boisseau.

SON—Stock rond, calme et plus bas. Vente de 500 sacs à $1 25 et 50 à $1 45 les cent livres.

FOIN—Stock faible et demande modérée, mais plus ferme. Vente de 300 et 150 balles de [illegible] à [illegible]

POIS ROUGES—[illegible] bonne demande. Il s'est fait des [illegible] aujourd'hui à [illegible] boisseau.

PORC—Le marché est calme, mais ferme, et le stock est extrêmement [illegible] de mess. Le détail se fait à $14 25 le baril.

VIANDE SALÉE A SEC—Il n'y en a que bien peu en premières mains, mais la demande en est limitée.

BACON—Bonne demande et le stock est [illegible] et la tendance à la hausse [illegible]

SAINDOUX—Stock faible et en demande pour l'exportation. Le marché est plus ferme et l'article en tierçons est coté à 9 c pour le packers et le raffiné 9¾ à 10 c; en baril de 10½ à 10¾ c pour le kettle rendered et le raffiné 11¼ c.

BREAKFAST BACON—Le marché est calme et celui de l'Ouest est coté à 9½ c la livre.

CAFÉ—Le bill exemptant le café des droits de douane a été adopté et ces [illegible] vement sur ce marché s'opère actuellement dans le placement.

Le prime est coté à 19½ à 19½c—droits payés en or—bon 18¾ à 19¼; bean 18¾ à 19 la livre. Stock en premières mains, 11,369 sacs, entre les mains de détenteurs 10800 sacs.

VOLAILLE—Les poules se vendent sur la levée à $3 à $4 la douz de jeunes et $5 50 $7 pour les vieilles, les canards à $4 à $5—les oies $6 à 8, les les dindes, $7 à $20 la douzaine.

ŒUFS—Les œufs de l'Ouest sont cotés [illegible] 15 [illegible] la douzaine.

[illegible]—Les pommes de terre diverses se vendent au débarcadère à $4 à 50 pour les vieilles et les nouvelles à $6, oignons nouveaux $3 25 $4, les pommes $4— à $7 le baril; les choux s'écoulent à 20 à 25 la pièce, la choucroute $8 à 13 le baril, pois verts $7 à $9 le baril à $4 les pois rouges $12 à 12 75 les pois blancs de l'Ouest, $11 à $11 50 le baril, les pommes séchées 9 à 9½c les pêches sèches communes [illegible] $5 à [illegible] la livre. Les pois secs dames valent de $8 à 8, le pois cali noir $5 à $6 le baril.

BEURRE—Il n'est arrivé que peu ou point de beurre nouveau. Le choix de l'Ouest commande 25 à 30 c, Goshen 40 c la livre.

PROVISIONS NAVALES—Il n'y a sur le marché ni brai ni résine. Un lot de résine arrivé s'est vendu à $4 50 pour le No 1 $4 pour le No 2. Le stock de goudron est faible et l'article calme à 12¼ c le gallon. Le stock d'esprit de térébenthine est faible et a encore fléchi et l'article se vend à 62½ c le gallon.

PEAUX—Le marché est calme et les prix baissent. Les peaux vertes salées à sec commandent 9½ à 10 c, les peaux sèches salées 15¼ à 16 c; dry flint 16 à 17 c, kips à 11 à 12 c la livre.

SUIF—Il n'y en a pas en mains. L'article est en demande pour l'exportation et est coté à 9 à 9¾ c la livre.

SEL—Il n'y a pas de chargement de sel flottant. La demande est limitée. Les dernières ventes de chargements ont eu lieu à $1 42 ½ le sac.

Les taux des commerçants sont de $1 60 à $1 65 pour le gros et 1 70 à $1 75 pour le fin.

Aujourd'hui quand de forts lots sont pris en entrepôt il est fait une déduction de 10 cts pour le drayage. Le sel des Turks Islands est rare et se vend à $1 35 à $1 40 le sac de deux boisseaux. Le sel de table en poches se vend de 2 ½ à 7½ chaque selon al proportion.

MAQUEREAUX—Arrive plus fréquemment et se vend à $14 à 18 pour le No 1 le baril; 11 à 11 50 pour le No 2, $8 à 9 pour le No 3, $1 75 pour le No 1 en baquets, $1 40 pour le No 2 et $1 20 pour le No 3.

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE

DES RÉSIDENTS FRANÇAIS DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Des listes de souscription sont déposées aux adresses suivantes:

Consulat de France, 11 rue St. Louis.
A. Carrière & Cie., 21 rue Bienville.
A. Rochereau & Cie., 16 et 18 rue St. Louis.
Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Victor Maignan, 25 rue Bienville.
Morris Levy, 20 rue de Chartres.
Avenir de la Nouvelle-Orléans.
Roux-Rey, 20 rue Royale.
E. N. Peuch, 122 rue Bourgogne.
Michel Lion, 167 et 169 rue Vieille-Levée.
Dque. Pechels, 15 rue de Camp.
Bodet & Gueydan, 41 rue de la Vieille Levée.
C. Cavaroc & Cie, 5 Passage de la Bourse.
A. Waltz, 26 rue Conti.
Hébert & Cie, angle Bienville et Chartres.
A. Dudenaud, angle Royale et St. Louis.
A. Barbier, 142 rue Robertson.
L'Chapotel, angle Bienville et Bourbon.
C. Rouyer, angle Toulouse et Chartres.
Th. Gellain, angle Dumaine et Vieille Levée.
P. P. Chabert, 30 rue St. Ferdinand.
N. Bouvier, 48 rue Ste. Anne.
Joseph Leblanc, 255 rue Vieille-Levée.
Renaissance Louisianaise.
Antoine Alciatar, 28 rue St. Louis.
Desbons & Bonnecase, angle St. Pierre et Royale.
Emile Levy, 21 et 23 rue du Canal.
Propagateur Catholique.
A. Simon, 24 Passage de la Bourse.
G. Bonnecarrère, angle Palmyra et Claiborne.
Jos Chipel, (Alger).
St Cyr Fourcade, angle Canal et Remparts.
Barthelemy Antony, angle Ursulines et Vieille-Levée.
H. Damiens, angle Toulouse et Royale.
J. Schweitzer, rue Royale No 205.
C. Abadie, angle Dauphine et Dumaine.
E. Durieu, angle Villeré et St Pierre.
F. Tujague, 14 rue de Chartres.
P. Boubean.

BAZAR

— AU —

BÉNÉFICE DE

L'Institut des Jeunes Demoiselles

— DE —

ST. MARTINVILLE,

— DIRIGÉ PAR —

Mme De St. LAURENT.

Il n'est peut-être pas dans l'Union Américaine un Etat qui compte autant d'institutions consacrées à l'enseignement de la jeunesse des deux sexes, que l'Etat de la Louisiane. [illegible] institutions, on peut en citer plusieurs [illegible] demoiselles, surtout, peuvent recevoir une éducation parfaite et acquérir des connaissances aussi utiles et aussi variées que dans les meilleures institutions du Nord et de l'Europe.

Au nombre des établissements d'élite dont nous pouvons, à juste titre, nous enorgueillir, nous ne craignons pas de placer

l'Institut des Jeunes Demoiselles, de St. Martinville, dirigé par Mme de St. Laurent.

Entraînée par sa vocation vers l'instruction publique, l'intelligente directrice s'est vouée dès sa jeunesse à cette carrière aussi ingrate qu'honorable.

Riche déjà des enseignements précieux qu'elle avait puisés à cette source féconde, elle vint fonder, à St. Martinville, l'Institut qu'elle a dirigé pendant trente deux ans et qu'elle dirige encore avec ce même zèle [illegible] tude à laquelle se plaisent à rendre hommage les nombreuses jeunes de famille, ces anciennes élèves—qui, pour la plupart, lui ont, à leur tour, confié l'éducation de leurs enfants.

Le pensionnat de Mme de St. Laurent peut être classé parmi les institutions charitables de la Louisiane. En effet, depuis sa fondation, il a—à toutes les époques—servi d'asile à un grand nombre de jeunes filles, de parents pauvres et d'orphelines, sans ressources, qui, grâce à la bonne éducation et à l'instruction solide qu'elles y ont reçues, ont pu, plus tard, occuper dans le société un rang convenable et, quelquefois même, distingué.

L'INSTITUT DES JEUNES DEMOISELLES, DE ST-MARTINVILLE, après avoir lutté pendant plus d'un quart de siècle, d'une prospérité [illegible] méritée, s'est vu cruellement frappé par les événements qui ont porté un coup si funeste à la fortune publique de notre Etat. Aujourd'hui, l'exiguïté de ses revenus est telle, que l'on peut dire qu'il est sérieusement menacé dans son existence. Sa cloture serait, à n'en pas douter, un véritable malheur pour les Attakapas.

Pénétrées de cette idée, les Dames de St. Martinville ont résolu d'organiser un BAZAR pour venir en aide à une institution si digne, à tous égards, de leur protection et de leur sollicitude. Elles se sont réunies, dans ce but, Jeudi dernier, au Presbytère de cette Paroisse et ont procédé à l'organisation suivante:

BAZAR AU BÉNÉFICE DE L'INSTITUT DES JEUNES DEMOISELLES DE ST. MARTINVILLE, DIRIGÉ PAR Mme DE ST-LAURENT.

PRÉSIDENTE—Mme Charles Durand, Sr.

DIRECTRICES ET MEMBRES DU COMITÉ D'ARRANGEMENT:

Mesdames Pierre Gary; Emile Landry.
" Frank Thomas; James Moulton;
" Edouard Simon; Z. Fournet;
" Dupréien Déjean; Wm. Greig;
" E. Mouré, J. O'Rourke;
" Chas. Guérinière; A. Bienvenu.

TRÉSORIÈRE:

Mme ALEXANDRE BIENVENU.

SECRÉTAIRE:

Mme E. MONGE.

OUVERTURE ET DURÉE

DU BAZAR:

DU DIMANCHE, 23, au MERCREDI, 26 JUIN.

—DIVERTISSEMENTS—

Concert et représentation de deux pièces intéressantes, interprétées par les dames et ex-élèves de Madame de St-Laurent et d'une pièce jouée par les amateurs de St-Martinville.

GRANDE LOTERIE:

Le tirage de la loterie aura lieu positivement, le Mercredi, 26 Juin.

Les dames directrices ont déjà reçu, et espèrent recevoir encore un grand nombre de lots pour cette loterie. Elles sollicitent le concours de toutes les personnes qui sont disposées à contribuer à l'œuvre qu'elles ont entreprise et pour la réussite de laquelle, elles sont décidées à n'épargner aucun effort.

C'est surtout aux anciennes élèves de Mme de St-Laurent, disséminées dans les villes, villages et campagnes de la Louisiane, qu'elles adressent le plus pressant appel. Douées de leurs sympathie pour l'estimable institutrice, elles [illegible] titres à leur bon souvenir, serait leur faire injure.

La direction du Bazar acceptera, avec reconnaissance, toutes les contributions [illegible] [illegible] loterie: Objets d'art et de prix, bijoux, ouvrages de tout genre, étoffes, jouets d'enfants, provisions, vins, liqueurs, sirops, pâtisseries, &c.

On est prié d'adresser toutes les contributions à Madame Charles Durand, Sr., Présidente du Bazar, à son domicile, à ST-MARTINVILLE. [illegible]

AMUSEMENTS.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

[illegible]

SAMEDI SOIR, à 7½ heures, [illegible] BOLAND A BONCEVAUX.

DIMANCHE [illegible] LE CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE.

Théâtre [illegible]

BEN DE BAR .... Propriétaire et Directeur.

Pas plus de deux soirées [illegible]

VENDREDI SOIR, 10 MAI.

La Grande Troupe de Pantomime de

MARTINETTI-RAVEL.

[illegible]

PAUL MARTINETTI

[illegible]

Du Vélocipède dans l'Air.

[illegible]

MAGNIFIQUE PROGRAMME.

La Pantomime [illegible] ROBERT MACAIRE.

[illegible]

Le spectacle sera terminé, pour la première fois, par le DON MYSTIQUE.

Tous les artistes remarquables de la troupe [illegible]

[illegible]

Théâtre des Variétés.

LOUIS MARIOTTI .... Directeur.
A. G. CAMBRIDGE .... Gérant.

OPÉRA ITALIEN.

Mercredi, 15 mai—LUCIA DI LAMMERMOOR. Jeudi, 16 mai—LA TRAVIATA. [illegible] Dimanche, 19 mai—NORMA. Mardi, 21 mai—IL TROVATORE. [illegible]

Les artistes distingués dont les noms suivent se feront entendre dans chaque opéra: Madame E. BELLINI DE MARIOTTI, Prima Donna Soprano. Madame ELENA CORANI, Prima Donna Soprano. Madame ADELE ADELBERTI, Contralto. [illegible] Signor L. JOURDAN, Tenore. Signor ENRICO [illegible] Signor GIOVANNI REINA, Primo Baritono. [illegible] Signor MANNIZIO VINCENTI, seconde Basso.

Directeur, Signor E. NICOLAO. [illegible]

Prix—Entrée pour toutes les parties de la salle [illegible]

Académie de Musique.

D. BIDWELL .... Propriétaire et Directeur.

Jeudi Soir, 9 Mai 1872.

Première représentation, à la Nouvelle-Orléans, de

DEARER THAN LIFE,

Drame, de M. J. Byron.

Nouveau Sécnique Musical.

L'Enchantement,

Grand ballet.

Vendredi Soir, 10 Mai—Bénéfice de J. KITTREDGE.—DEARER THAN LIFE, drame, de Byron. Nouveau ballet, etc.

Samedi, à Midi—MASANIELLO.

Magnifique Spectacle Samedi et Dimanche soir. 9 mai

Académie de Musique.

D. BIDWELL .... Propriétaire et Directeur.

J. KITTREDGE

A l'honneur d'annoncer [illegible] BÉNÉFICE ANNUEL sera lieu Vendredi soir, 10 mai.

Société française d'assistance mutuelle de la ville de Jefferson.

GRAND PIQUE-NIQUE

AUX DELACHAISE GROUNDS, DIMANCHE et LUNDI 12 et 13 MAI. AU PROFIT DE LA CAISSE [illegible] A LA CONSTRUCTION D'UN TOMBEAU.

[illegible]

GRAND BAL PARÉ

— DONNÉ PAR LA —

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Avec le concours du Comité de la Souscription Patriotique Française.

A la Salle de l'Opéra,

LE SAMEDI, 18 MAI 1872.

Le produit du Bal sera divisé entre la Caisse de la Société et celle de la Souscription Nationale.

DIRECTEURS:

J. Girod, C. Fauconnet, F. Limet, M. A. de Lisardi, [illegible], A. Carrière, C. Cavaroc, [illegible]

Prix du Billet $2 00

Les demandes d'invitation pour dames devront être adressées aux Directeurs. [illegible]

Le Secrétaire,

17 avril A. BARRIER.

Grande Révolution dans l'Economie Politique.

LA COMPAGNIE DE RÉNOVATION DE TAPIS, DE NEW-YORK.

[illegible]

Avertissement.

Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener.

LES soussignés ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, état du Vermont, le droit exclusif de se servir du PATENT BOTTLE STOPPER pour la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible]

PABLO & CO.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA société qui existait jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison sociale de GRAUGNARD & SCHNEIDER, est dissoute d'un commun accord.

Nlle-Orléans, ce 1 mai 1872.

ADOLPHE GRAUGNARD. ALEXANDRE SCHNEIDER.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

M. AUGUSTE GRAUGNARD [illegible]

Nlle-Orléans, ce 1 mai 1872.

ADOLPHE GRAUGNARD. ALEXANDRE SCHNEIDER.

LOTERIE

[illegible]

Loterie de Numéros Simples. MAGNIFIQUE COMBINAISON.

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

[illegible]

LE CÉLÈBRE CULTIVATEUR HOLLYWOOD.

J'ANNONCE avec plaisir au public que j'ai en ce moment un grand nombre des Célèbres Cultivateurs Hollywood, Inventés par MM. VON PHUL & MALLON, d'Iberville-Bâton-Rouge, Lne.

[illegible]

Le Travail d'un mulet Trois Charrues, ce qui constitue une grande économie.

Les Cultivateurs sont exposés actuellement à mes bureaux. Je suis prêt à remplir tous les ordres.

F. VON PHUL, Au No 11 de la rue de l'Union. 1 avril—3m Nouvelle-Orléans.

G. W. DUNBAR & SON

FABRICANTS DES

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter! CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

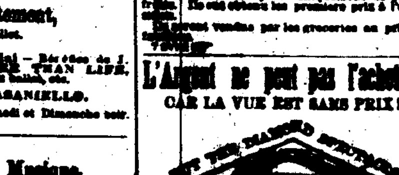

[illegible]

ED. LILIENTHAL, [illegible] Au No. 26 de la rue du Canal, [illegible]

MIRAMON,

Marchand de toute espèce de Meubles. Nos 59, 161 et 163 de la rue de Chartres, Nlle-Orléans.

[illegible]

S. FERNANDEZ & CO.,

Marchands de Groceries en Gros — ET — Négociants Commissionnaires, Marchands de BŒUF, PORC, FARINE, BACON, CAFÉ, SAINDOUX, RIZ, etc. Ils ont du VIN DE CATALOGNE de qualité supérieure qu'ils offrent aux familles à bas prix.

No 125 de la rue Vieille-Levée. 14 avril—1m

DÉPOT CENTRAL DES AMATEURS. 56 56

F. CHARLEVILLE,

—AU FUSIL ROUGE—

ARTICLES DE PÊCHE, NOUVEAUX ET FRAIS.

[illegible]

F. CHARLEVILLE, Au No 5 de la rue de Chartres. [illegible]

Feutre d'Irlande à Toits.

[illegible]

N. O. GOLD PEN FACTORY,

COIN St-Charles & Commercial Place.

PORTE-PLUMES et CRAYONS [illegible]

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.

[illegible] A. THOMSON & CO.

[illegible]

Charbon. Charbon.

[illegible] De Charbon de Pittsburg. No 31 rue PERDIDO, au premier. [illegible]

MÉDICAMENTS.

LE NOUVEAU REMÈDE

[illegible]

Le Charlatanisme mis de côté.

BANDES HERNIAIRES ET SUPPORTS

[illegible]

Ces Appareils sont sans égaux en Amérique ou en Europe.

[illegible]

H. GUILLAMARD, [illegible] Nouvelle-Orléans.

[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS [illegible]

Révolution! Révolution! LES DENTS! [illegible]

Le Dr. GEO. F. MALONEY, [illegible]

DENTISTE. Le docteur ALLEN, No [illegible]

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement.

Le DR CHS. MERMILLIOD, [illegible]

Le Docteur J. B. PEREZ,

CABINET—Au No 95 de la rue Canal [illegible]

[illegible]

PIANOS.

J. A. PERIER.

PIANOS ET HARMONIUMS,

85 .... ROYALE 85

CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

[illegible]

Musique. Pianos.

GRAND BAZAR. 24 CAMP [illegible]

[illegible]

INSTITUTIONS.

JEFFERSON ACADEMY,

RUE BOURBON [illegible]

G. J. LORD.

[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES. Dirigé par Mme MATTHEY, [illegible]

LE LOCQUET-LEROY, Institution Collégiale de la Nlle-Orléans, No 128 rue du Canal, [illegible]

GEO. MESS, [illegible] DU VIEUX CANAL, [illegible]

Restaurant Cosmopolitain, 12 et 16 .... RUE ROYALE .... 12 et 16

[illegible] LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

[illegible]

P. GONTHIER.

MARCHAND [illegible]

[illegible]

Fonderies, Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Shiloh.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

[illegible]

FONDERIE SHAKESPEARE.

[illegible]

[illegible] D'ARMSTRONG.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

C. B. SAUVINET.

[illegible]

SEULE AGENCE DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE Martini Sola & Co.

VINO VERMOUTH

[illegible]

FINI & BARUTTI, Nos 70 et 72 de la Rue Poisson, Très Perdus.

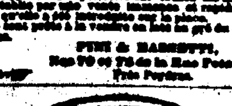

PHARMACIE GRIFFO,

205 . . ROYALE . . 205

COIN HOSPITAL.

REÇU, par le dernier steamer, un assortiment complet de

Bandages herniaires,

(PELOTES ANATOMIQUES)

Venant des premières fabriques de Paris. Chaque bandage est appliqué par M. Griffo. A vendre à un prix très-modéré.

$60 et $65.

MACHINE A COUDRE

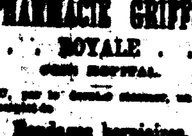

WILCOX & GIBBS,

[illegible]

M. S. Hedrick, Propriétaire, Au No 169 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

[illegible]

Scierie VARIETY, à Vapeur.

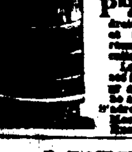

[illegible]

J. BOUCHOUX,

[illegible], 46, rue St-Pierre.

GRILLAGE,

NOUVEAUX MODÈLES.

Vérandahs, Balcons, Entourages, Ancres, Tentes, Réparations de coffres-forts.

A PRIX RÉDUITS.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

[illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

Une factorie de Chapeaux.

PAR L. ROGER & CO. [illegible]

PAR G. VALETON

100 Actions du Louisiana Fertilizer Manufactory Company, à l'encan.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR

Vente à l'enchère publique de Terrains dans le Deuxième et Troisième District.

[illegible]

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

[illegible]

C. E. GIRARDEY, [illegible] NICHOLAS J. MERY.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

[illegible] JOHN E. O'CONNOR [illegible]

C. E. GIRARDEY. NICHOLAS J. MERY.

[illegible] THOMAS L. MACON.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

No. 104 DE LA RUE DU CANAL.

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

VINGTIÈME ÉTAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home — DE LA — Nouvelle-Orléans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON.

[illegible]

PAR BOGERS TOURNE

10 Actions du Importers Bonded Warehouse.

[illegible]

PAR M. BARNETT

[illegible]

Bureaux de la Succursale en Louisiane DE LA COMPAGNIE MOUND CITY D'Assurance Mutuelle de la Vie, A St-LOUIS, MISSOURI.

[illegible]

JAMES B. EADS, Président. A. M. BRITTON, Vice-Prés. C. W. LOMAX, Secrétaire. C. G. M. HATTON, Agent gé l.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE, [illegible]

[illegible]

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO

200 lots Lingerie de messieurs. 200 lots "Notions" et Articles de fantaisie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO. [illegible]

PAR S. GUINAULT.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Excellents Marchés.

Terrains [illegible], convenables pour Magasins, Demeures. etc.

[illegible] Les maisons en briques et à étages, Nos. 198 et 200 de la rue St-Louis, coin Tremé;

La maison basse, en bois, No. 244 de la rue St-Louis;

Le grand [illegible],—avec maison en bois et grande écurie,—compris entre les rues Bienville, l'Avenue Carrollton, les rues Conti et St-Avide.—Vente sans réserve.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., [illegible]

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY.

[illegible]

Consulat de France.

[illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au Bureau de la Poste, le 5 Mai 1872.

[illegible]